## SIGNATURE D'UNE CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LES UNIVERSITÉS MAROCAINES

Posted on novembre 8, 2020







## Signature d'une convention-cadre de partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et les universités marocaines

Le Conseil économique, social et environnemental, le Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et les universités marocaines ont procédé à la signature d'une convention-cadre de partenariat qui vise à développer les échanges d'expériences et de données et à tirer mutuellement profit lors de la réalisation d'études dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux et d'intérêt commun entre les parties.

En vertu de cette convention, la coopération entre les parties portera sur la mobilisation du potentiel scientifique et professionnel des universités marocaines et du CESE, dans la réalisation de programmes et projets d'études et de recherche conjoints sur des questions relevant de la compétence du Conseil.

Cette convention entend également appuyer la recherche scientifique universitaire sur les questions économiques, sociales et environnementales que le Conseil place parmi ses priorités et les étudier en coordination avec les centres, laboratoires et unités de recherche spécialisés au sein des différentes institutions universitaires, et ce selon des programmes de mise en œuvre spécifiques. La convention prévoit aussi d'encourager le partage d'expériences entre le Conseil et les universités marocaines via le recours mutuel aux expertises et ressources scientifiques, professionnelles et associatives dont elles disposent, selon des mécanismes spécifiques convenus entre les parties.

Par ailleurs, cette convention comprend un ensemble de mesures ayant trait à la communication, l'échange de données, d'informations pour développer le corpus documentaire, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'accord.